d'incendie ne sont pas connues ; il est plus que probable, néanmoins, qu'une allumette mal éteinte lancée dans les copeaux aura enflammé ceux-ci.

Les dégâts sont heureusement de faible importance.

Les agents de service rue de la Gare aperçurent, *dans la nuit de jeudi à vendredi*, un brave homme, Louis D., qui, la tête penchée sur la poitrine, *comme s'il dormait*, marchait, en s'appuyant sur le mur et en fredonnant on ne sait quel refrain.

Nos sergents de ville, s'étant approchés de lui, constatèrent qu'il avait dû absorber une quantité notable de liquides, puis ils lui demandèrent ses nom, domicile, etc.

L'ivrogne déclara qu'il n'avait point d'endroit pour loger ; il prétendit aussi qu'il ne travaillait jamais, que son métier n'était connu de personne, etc, etc.

Si ce métier lui a rapporté, ce mois-ci déjà, l'argent que possédait le pochard, il faut avouer qu'il est de ceux qui produisent gros ; D... qu'on visita, lorsqu'il fut arrivé au poste, avait, dans sa poche, la jolie somme de 185 francs.

Scène conjugale. — Un étameur de la rue de la Chaussée était occupé, mercredi soir, à battre *consciencieusement sa moitié, et pour* cela, il avait attendu, circonstance aggravante, de la rencontrer *sur la rue* ; *mais celle-ci n'est pas femme* à se laisser battre et elle se prit à clamer lamentablement.

L'agent Berthe accourut : l'étameur, Jacques N..., le reçut fort mal ; d'aussi loin qu'il l'aperçut : « Toi, je t'em...mène à la campagne », lui cria-t-il, et il rentra chez lui, fermant sa porte au nez de l'agent ébahi.

Celui-ci frappa ; mais seul, le bruit des casseroles et des bidons qu'on étame lui répondit : il prit enfin le parti de dresser un rapport à la charge de Jacques l'étameur.

Le Cercle Colombophile « Union et Progrès » établi chez M. César Béhague, 244, rue d'Alma, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il donnera quatre concours colombophiles par zone, répartis comme suit :

Leforest, 10 fr. de prix d'honneur, chez L. Desmettre, 121, *rue de Tourcoing*, le 3 avril ;

Douai, 15 fr. de prix d'honneur, chez J. Decroquie, 4, rue de la Chaussée, le 10 avril.

Douai, 15 fr. de prix d'honneur, chez C. Vermech, 85, rue Chapelle Carette, le 11 avril.

Arras, 50 fr. de prix d'honneur, chez César Béhague, 244, rue d'Alma, le 17 avril.

A partir du 20 mars, dressages tous les dimanches sur Seclin et Douai, et tous les jeudis sur Albert.

Un très-gracieux journal mensuel, le *Musée des Enfants* vient de paraître.

C'est un journal de récréation et d'instruction destiné à venir en aide aux parents dans l'œuvre si difficile de l'éducation.

Il paraît le 25 de chaque mois, en livraison de 32 pages, sous couverture. Chaque numéro contiendra de nombreuses illustrations en noir et en couleurs. On peut s'abonner dans les bureaux du *Journal de Roubaix*. — Prix : 6 francs par an.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés. — *L'Eden* (briques) venant de *Marquette* ; *Le Pont* (houille), venant de Meurchin ; *Le Victor* (houille), venant de Beuvry : *Avril* (sable), venant de Pont-Saint-Maxence ; *Lion d'or* (sable), venant d'Anvers ; *Bon Père* (houille), venant de Meurchin ; *Picard* (houille), venant de Violaines ; *Angèle* (houille), venant de Violaines.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 25me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

TOURCOING

La mortalité à Tourcoing en 1886. — Pour une population de 56.178 âmes, il a été constaté, en 1886, 1200 décès, ce qui établit le taux de mortalité à 22.9 pour 1000 habitants. En raison de la grande mortalité qui frappe les enfants en bas âge, cette moyenne n'a rien d'anormal ; elle est cependant un peu plus élevée qu'à Lille, où l'on établit le taux de 21,6 0/00. Mais nous nous trouvons ici beaucoup en dessous de la moyenne relevée pour les villes du Midi, ainsi pour Marseille on accuse 30.1 0/00.

A l'étranger, c'est l'Espagne qui est la moins favorisée : le taux de mortalité s'élève à 34 8 0/00 à Barcelone et à 40.5 0/00 à Grenade. Par contre, la moyenne est inférieure à la notre dans certaines villes anglaises : Birmingham 19.2 0/00, Bradford 17 6 0/00, Brigton 16.9 0/00, Edimbourg 18 0/00, Londres 19 5 0/00.

Notre moyenne, supérieure à celle de Bruxelles 21,6 0/00, se rapproche des taux constatés pour La Haye 22.7 0/00, Lausanne 22. 3 0/00, Philadelphie 22. 0/00.

Une troupe de Bohémiens a été conduite vendredi matin au poste de police. Parmi ces gitanos se trouvaient des prestidigitateurs qui s'entendaient à merveille à escamoter les pièces de monnaie. Ils offraient d'acheter des vieux sous, mais neufs ou vieux les sous et les pièces blanches disparaissaient sous leurs doigts agiles si on ne les surveillait pas de près. Ils ont ainsi fait ou essayé de faire quelques dupes. Mais tant va la cruche à l'eau qu'elle se brise et nos escamoteurs ont fini par aller échouer, équipage compris, au poste de police où ils auront à expliquer leurs tours de passe-passe.

Mouveaux. — Dans sa session ordinaire de février ; le conseil municipal de Mouveaux a procédé : 1° A la formation du budget de l'instruction primaire pour l'année 1888 :

2° A établi une liste de propositions pour la nomination des répartiteurs des contributions ;

3° A ajourné à la session de mai prochain, la question du pavage du chemin vicinal, numéro 2, des Carliers ;

4° A voté un complément de crédit pour subvention à la caisse des écoles sur l'exercice 1886.

Linselles. — Le Conseil municipal, dans sa séance du 11 février dernier, a :

1° Voté les dépenses et recettes de l'instruction primaire pour l'année 1888 ; 2° Décidé la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers et désigné deux membres pour faire partie de la commission de réorganisation ; 3° Délibéré sur la suppression d'une partie de sentier.

4e. Procédé au renouvellement des membres, sortant d'exercice, de la succursale de Caisse d'épargne. 5. Nommé une commission chargée de la surveillance des travaux d'entretien des bâtiments communaux. 6. Chargé une commission de l'étude du redressement du chemin d'intérêt commun n. 64 à la sortie de l'agglomération vers Bousbecque.

LILLE

Société française de secours aux blessés militaires. — La réunion générale annuelle de la Société française de secours aux blessés militaires, (Comité de Lille) a eu lieu samedi dernier 12 février, dans les salons de la Société industrielle.

Elle a été intéressante à divers points de vue. Il ressort du procès-verbal que le comité lillois a accordé plus de 200 secours pendant l'exercice 1886 à des soldats du Nord, blessés ou malades, en congé de convalescence.

M. E. Langhaye, président, a présenté, à cette séance, un brancard *couvert*, d'une seule pièce et se roulant sur lui-même, de son invention. Ce brancard a été très apprécié par les officiers supérieurs les plus compétents, qui ont déclaré qu'il est appelé à rendre de grands services, aussi bien sur le champ de bataille que dans les villes et les hôpitaux.

M. le lieutenant colonel de Revanger. — Malgré la note parue à l'*Officiel*, désignant M. le lieutenant-colonel de Revanger pour servir au 41e de ligne, nous croyons savoir que l'intention du ministre de la guerre est de le faire placer dans la position de non-activité jusqu'à l'époque de son admission à la retraite. Si cette mesure est signée par M. le général Boulanger, M. de Revanger, qui a *obtenu, non sa grâce*, mais une réduction de peine, ne rejoindra pas le 41e de ligne, à son expiration.

Le téléphone Paris-Bruxelles. — Nous avons annoncé que le téléphone entre Paris et Bruxelles, qui devait être livré au public le 15 février, ne l'était pas encore.

A Paris, tout est prêt depuis longtemps. Le jour même où les journaux officiels de France et de Belgique ont publié le texte de la convention intervenue entre les gouvernements des deux pays pour l'exploitation de la ligne téléphonique, le *Journal officiel* français publiait un arrêté déterminant toutes les conditions auxquelles les abonnés au téléphone pourront établir une communication avec le fil international.

Le *Moniteur* belge était muet à cet égard et, aujourd'hui encore, à Bruxelles, on cherche la solution à cette question : Les abonnés au téléphone pourront-ils avoir une communication directe avec le fil entre Bruxelles et Paris ?

M. Granet, le ministre des postes, en France, avait proposé à M. Vandenpeereboom d'accorder *une réduction aux journaux sur la taxe fixée pour* l'usage du fil international : celui-ci a refusé net.

D'autres difficultés sont intervenues et il paraît que plusieurs jours encore se passeront avant qu'elles puissent être aplanies.

Chronique des Arts. — A TRAVERS LES ATELIERS. — Il se peut que le brillant peintre de *la Fortune* (cette superbe toile, soit dit en passant, vient d'être placée dans la 4e salle du musée de Lille) ne prenne aucune part au Salon de cette année. Diverses circonstances imprévues ont mis en défaut l'activité ordinaire de cet éminent artiste. Son atelier du Bois de Boulogne n'est pas tout à fait dépourvu cependant : on y voit sur chevalet une de ces belles études dont il a déjà fourni aux Salons précédents plusieurs spécimens justement remarqués : c'est un type de femme drapée, de fière allure. Mais il est douteux que cette peinture soit terminée pour la date réglementaire.

M. Edmond Agache, son frère, enverra à Paris une nouvelle et très intéressante étude d'intérieur de l'Hôpital-Général de Lille : l'*Ouvroir des Femmes*.

Si M. Carolus-Duran expose, comme nous inclinons à le croire, la merveilleuse *Andromède* que ses amis ont été admis à contempler dans son atelier du passage Stanislas, il renouvellera certainement au Salon de cette année, les plus éclatants triomphes de sa glorieuse carrière. La splendide figure d'une femme blonde aux chairs blanches, qui se détache sur un fond harmonieux et chaud comme ceux des grands maîtres vénitiens, semble littéralement sortir de la toile. L'atelier de M. Carolus Duran est aussi peuplé de portraits au milieu desquels il choisira certainement son second envoi.

M. Gaston Lecreux, fidèle à son culte pour les fleurs, exposera un délicieux amoncellement de *Chrysanthèmes blancs ;* M. Maurice Lelièvre et M. Wallet, chacun deux *paysages*. Ceux du peintre valenciennois représentant la *route de Kerbilhouët* (Morbihan), et *un chemin creux*, effet de soir.

L'aimable, laborieuse et célèbre colonie de Courrières n'est pas restée oisive, comme bien on pense, au milieu de l'activité générale des cerveaux et des pinceaux. M. Jules Breton, — qui vient d'atteindre les plus hauts sommets de la cote, aux Etats-Unis, où l'un de ses derniers tableaux a été revendu 50 000 dollars, c'est-à-dire la simple bagatelle de 250,000 fr., — expédie à Paris deux toiles : *La fin du travail* (un effet de soleil rayonnant entre trois femmes qui traversent un champ plein de chardons en graine) et un *portrait de dame*.

M. Emile Breton expose deux paysages : *La Toussaint*, une église villageoise, où se rendent les paysans endimanchés, et *Nuit d'hiver*, un village sous la neige, vu par un effet de lune. M. Demont envoie aussi deux tableaux : *Nuit d'été* — deux amants cheminant dans les blés sous le doux rayonnement de la lune qui se lève ; — et un *Jardin fleuri*, au bord d'un lac, vu à l'aube, avec un arrière-plan de montagnes éclairés par l'aurore Mme Demont Breton donne au Salon un pendant à ses admirables *Gens de mer* d'il y a deux ans ; celui-ci est intitulé le *Pain* ; c'est aussi une toile à plusieurs personnages de grandeur normale, études sur nature et vrais comme nature.

A bientôt la suite de notre tournée dans les ateliers. — O. (*Echo*).

CONCERTS ET SPECTACLES

La Cœcilia Roubaisienne à Boulogne-sur-Seine. — L'*Echo des Orphéons* reproduit aujourd'hui les notes prises par le Jury du concours de Boulogne-sur-Seine. Voici ses appréciations sur la lecture à vue, sur le quatuor difficile de M. Gustave Meyer, chanté par MM. Couthier, Lorthiois, Timmer et O. Lefebvre :

1re Division. — 2e Section.

» *Cœcilia roubaisienne.* — Mesure 5, les *do* dièze des ténors ont été trop bas et mesure 29, les *mi* bémol trop haut, sauf ces deux petites fautes, cette société a parfaitement lu la leçon difficile à 4 parties, bien nuancé ; la reprise a été bien faite, mais on a supprimé le point d'arrêt. Quatuor : le baryton, trop ému, a été hésitant au début ; page 3. « écoute ici », pas très juste. Ce fort beau morceau a été bien chanté, surtout par la basse et le ténor.

Voici les notes prises sur l'exécution des chœurs :

« *Division. — 2e Section.*

» Morceau imposé : *Dans l'Oasis*, de Gabriel Marie.

» *Cœcilia roubaisienne.* — Le chœur imposé a été *très bien exécuté et interprété*, la page 6 surtout fort bien détaillée et chantée avec beaucoup de charme. Dans le cœur de choix, le triolet « *le ciel se dore* » a été un peu trop précipité ; un peu confus le maestoso indiqué FF jusqu'au P ; il serait peut-être préférable de laisser ces deux nuances nettement opposées sans intermédiaire. Cette société, qui possède des éléments remarquables et un artiste comme directeur, a unanimement obtenu un premier prix ascendant, avec félicitations du jury

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du 17 Février 1887

Président : M. CLAUSTRE. — Ministère public) M. HENRY.

Après avoir fait la noce. — Victor Leroy était ivre l'autre jour, et, cette fois là du moins, il avait la boisson gaie. Arrivé dans la chambre qu'il occupe chez M. Clabaut, Victor gambada, dansa, et tant et si *fort que, craignant qu'il ne crevât le plafond* et que celui-ci tombât sur la tête — la maison n'a point, paraît-il, une solidité très-grande — le propriétaire monta avertir l'ivrogne de modérer ses ébats.

Victor, mécontent d'être dérangé, *injuria* M. Clabaut. Celui-ci courut chercher la police. Quand l'agent l'interrogea, il voulut se disculper en donnant un faux nom.

Le tribunal le condamne à 11 francs d'amende et aux frais.

Petits incendiaires. — Cette affaire amène, à la barre, trois bonshommes minuscules, accompagnés de leurs papas. Tandis que l'un d'eux gardait leurs sabots, le 30 décembre, Arthur Fouquet, son compagnon, pénétrait dans une cabane contenant de la *paille et appartenant à M. Gausse, en passait une* botte par un des trous qui, ça et là, étoilent la toiture, et Félix Quesnoy, le troisième, *grimpé au-dessus* de la baraque, ne trouvait rien de mieux que d'y mettre le feu.

On les condamne, Félix, à 15 fr. et Arthur à 11 fr. d'amende.

PERRIN-DANDIN.

Tribunal civil de Lille

Audience du jeudi 17 février 1887

Présidence de M. LABBE

Les expropriations de la rue de la Gare à Roubaix

Bayart frères, acquièrent 59m72 de terrain pour 11,670 francs.

Delannoy-Beuque, 8 mètres 75 pour 1,315 francs.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 17 février

Cette audience est presqu'exclusivement employée au prononcé des jugements pour les causes précédemment entendues.

Malfaçon de Teinture

Dans ce différend, existant entre MM. B.-D, *frères* teinturiers, et Mme veuve B., et fils, fabricants de bonneterie. Le tribunal renvoie les parties à comptes devant juge. Il décide de plus que la solidité de la teinture en noir ne répondant pas aux instructions expresses portées sur les notes de chargement, les teinturiers MM. B.-D. frères doivent à Mme veuve B. et fils, une indemnité, mais que cette indemnité sera atténuée parce qu'il a été reconnu par les experts que l'apprêt, tel qu'il était, pratiqué par Mme veuve B. et fils, était défectueux : il fixe en conséquence cette indemnité à 1157 fr. et met les dépens du procès à la charge des deux parties, dans la proportion de un tiers pour Mme veuve B. et fils et de deux tiers pour MM. B.-D. frères.

Mélange de fils de torsion inverse

Voici la solution donnée à ce procès dans lequel se trouvaient en cause MM. B... et Cie, commissionnaires en tissus, M. H. B... fabricant, MM. G. et P., négociants en laines filées et M. V..., filateur. On se souvient que les experts nommés par le Tribunal avaient constaté dans les étoffes des *défectuosités* provenant d'un mélange de fils de torsion inverse.

Le tribunal *intérine le rapport des experts* et dit qu'à bon droit MM. B. et Cie ont laissé pour compte les pièces défectueuses. Il décide que M. H. B. a son recours contre MM. G. et P. pour l'indemnité de 1 f. 25 à allouer au kilo de fil non employé et pour la réfection de 50 0/0 de la valeur des pièces fabriquées avant qu'il ait pu constater le défaut, mais il le déboute pour le surplus de sa demande,

Quant à MM. G. et P., ils n'ont droit à aucune indemnité, mais ils doivent être garantis de toutes les condamnations prononcées contre eux, par le filateur, M. V. *Ce dernier s'est retranché à tort derrière* l'identité de la marchandise, cette question ayant été tranchée par les experts et, comme façonnier, il est responsable des malfaçons et tenu de réparer les dommages qu'il a causés.

Livraison de tissus

Dans l'action intentée par M. H. et F., négociants en tissus, contre M. L. L..., commissionnaire, celui-ci *appelant en garantie* M. D. C., fabricant, le tribunal renvoie les parties devant les experts, en donnant à ces derniers la mission de préciser exactement si les tissus sont conformes oui ou non avec les échantillons si le défaut était apparent et si M. L. L. pouvait s'en apercevoir au moment de la livraison.

NORD

Chronique électorale. — Les délégués du nouveau canton de Bouchain, réunis mardi à Bouchain, ont, à l'unanimité, choisi MM. *Paul Lahure* et *Célestin Fauville pour les représenter* au conseil général et au conseil d'arrondissement.

Aucune réunion n'a encore eu lieu dans le parti de gauche.

Les scandales de Somain. — L'affaire des affaires frauduleuses de Somain suit son cours ; elle est actuellement à l'instruction, qui sera nécessairement longue et difficile en raison du grand nombre des témoins à entendre.

On ne sait pas encore si les trois accusés détenus à la maison d'arrêt de Douai seront poursuivis *correctionnellement ou déférés* à la chambre des mises en accusation et renvoyés devant les assises.

Assises du Nord. — Jeudi, la chambre d'accusation a renvoyé aux assises les 5 affaires suivantes qui portent à 17 le nombre de celles inscrites, jusqu'à présent, pour la prochaine session : Léopold Talon, 32 ans, tisserand à Roubaix ; affaire de mœurs. — Louis Didelot, 55 ans, garde-champêtre à Bauvin ; corruption de fonctionnaire. — Jules-Victor Desmet, 57 ans, journalier à St-Amand ; affaire de mœurs. — Félix-Joseph Percq, 34 ans, cabaretier et marchand de chiffons à Roubaix ; vol qualifié. — Henri-Joseph Bayard, 38 ans mineur à Flines-lez-Raches ; affaire de mœurs.

St-Amand. — M. le préfet du Nord continue ce que ses amis appellent l'épuration des établissements charitables.

Un des hommes les plus honorables, les plus réputés et les plus charitables de Saint-Amand, M. Vérez, notaire, vient d'être révoqué de ses fonctions de vice-président du Bureau de bienfaisance et remplacé par un ex-conseiller municipal, M. Saint-Obea.

C'est la quatrième révocation depuis que M. Saissaic a pris possession de la Préfecture.

Haspres. — Le bureau des postes de la commune d'Haspres sera ouvert au service télégraphique à partir du 25 février courant.

Dunkerque. — *La pêche en Islande.* — A la marée de jeudi matin, huit goëlettes ont encore pris la mer, et à la marée de demain soir, une vingtaine de bâteaux feront route pour l'Islande.

PAS-DE-CALAIS

La succession de M. A. Adam. — Le candidat de droite, en remplacement de M. Adam, député du Pas-de-Calais, est M. Ch. Georgi, ingénieur, maître de forges à Marquise,

Il est question dans le parti de gauche de M. Ribot ou de M. Camescasse.

Un accident à Boulogne. — Un terrible accident s'est produit jeudi matin, à Boulogne, au passage à niveau de Pont de Briques. Une vieille femme de Condettes, Mme Debove, âgée de 64 ans, s'étant imprudemment engagée sur la voie au moment où le train de neuf heures arrivait à toute vitesse, a été renversée sous la locomotive et affreusement broyée. La mort a été instantanée.

BELGIQUE

Les fortifications de la Meuse. — En réponse à la motion présentée la veille par M. Frère-Orban, le ministre de la guerre a fait hier, à la Chambre une déclaration complémentaire au sujet des nouveaux travaux de défense à établir sur la Meuse.

Il s'agit, d'après les projets du gouvernement, de démolir les citadelles actuelles de Liège et de Namur et de les remplacer : celles de Liège par 6 forts et 6 fortins lesquels coûteront 18 millions, celle de Namur par 3 forts (soit en outre 6 millions), tous construits d'après les plans de l'éminent général Brialmont, a dit le ministre, en ajoutant que ces nouveaux ouvrages seront à la hauteur de la science et du progrès.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 17 février.* — Louise Dezutter, rue des Longues-Haies, 261. — Jean-Baptiste Wartelle, rue de l'Epeule, cour Piat, 10. — Albert Dumez, rue du Moulin, cour Descat, 13. — Germaine Staels, rue de l'Epeule, 22. — Céline Trinche, Hôtel-Dieu. — Germaine Lesage, rue Bernard, cour Lefebvre, 9. — Désiré Clarisse, rue de la Lorraine, 5. — Georges Lepoutre, rue Delezenne, maison Orange. — *Déclarations de décès du 17 février.* — Rosalie Cattelain, 67 ans 9 mois, ménagère, rue Bernard, 86. — Louis Duprez, 4 mois 27 jours, rue des Filatures, cour Cornille, 12. — Herminie Vincke, 47 ans, ménagère, rue Watt, cour Six, 28. — Désiré Platel, 76 ans 6 mois, garçon de confiance, Place de la Liberté, 24. — Philippe Soleil, 66 ans 7 mois, rentier, Grande-Rue, 65. — Virginie Lernoult, 80 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.

WASQUEHAL. — *Déclarations de naissances du 1er au 12 février.* — Laure Delécluse, Bourg. — Pierre Coppée, Bourg. — Fernand Derasse, Bourg. — Maria Destailleur, Noir-Bonnet. — Hector Mincke, pavé du Heûle. — Edouard Flament, Triez. — Maurice Lemaire, pavé du Heûle. — Marthe Dewolf, Haut-Vinage. — *Publications de mariages.* — Louis Barbieux, 21 ans, tisserand, à Wasquehal, et Marie Maes 21 ans, journalière, à Roubaix. — Pierre Lefebvre, 32 ans, ouvrier de ferme, et Justine Verbacke, 25 ans, servante, à Wasquehal. — Alfred Lerisson, 29 ans, employé à Roubaix et Alice Dillies, 25 ans, sans profession, à Wasquehal. — Jean Parmentier, 42 ans, et Marie Bouchery, 47 ans, cabaretière à Wasquehal — *Déclarations de décès du 1er au 12 février.* — Alice Verbrugge, 9 mois, pavé du Heûle. — Victor Mathieu, 17 mois, Bourg — Auguste Depoortere, 2 ans 6 mois, Noir-Bonnet. — Augustine Plum, 67 ans, rentier, Noir-Bonnet. — Augustin Beuscard, 41 ans, fileur, Planche au Riez.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 17 février.* — Marie Convreur, au Hallot. — Emile Pablon, rue du Dragon. — Léontine Beaurain, rue du Clinquet. — Auguste Dupont, rue du Tilleul. — Jean-Baptiste Briquet, rue du Casino. — *Déclarations de décès du 17 février.* — Rosalie Plouvier, 84 ans 1 mois, sans profession, à la Croix-Rouge. — Fortuné Leblanc, 70 ans, sans profession rue Ste-Ursule. — Collette Decuypère, 80 ans 1 mois, sans profession, rue de Lille, Rosalie Desrousseaux, 63 ans 2 mois, sans profession, à l'Epine.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille SOLEIL-BRESOUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Philippe-Joseph SOLEIL, ancien marchand de meubles, décédé à Roubaix, le 17 février 1887, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 19 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 18, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 65.

Les amis et connaissances des familles J. RUFFELET-DELEPOULLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Stéphane-Henry-Marie-Joseph RUFFELET, décédé à Roubaix, le 18 février 1887, à l'âge de 3 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange solennels, qui auront lieu le lundi 21 courant, à 10 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue J. Deregnaucourt, 5.

Les amis et connaissances de la famille LAMPAERT-SCHRANS qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marie LAMPAERT, décédée à Roubaix, le 18 février 1887, à l'âge de 21 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels qui auront lieu le dimanche 20 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Faber, 14.

Un Obit solennel du *Mois* sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 21 février 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Elise MARCY, épouse de M. Jean DELCOUR, décédée à Roubaix, le 20 janvier 1887, dans sa 52e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 21 février 1887, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur Auguste D'HALLUIN, marguillier de la paroisse Saint-Sépulcre, décédé à Roubaix, le 31 janvier 1883, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, et de ses fils : Monsieur Paul D'HALLUIN, décédé à Roubaix, le 25 mars 1884, dans sa 35e année, administré des Sacrement de notre mère la Sainte-Eglise, et Monsieur Auguste D'HALLUIN, décédé subitement à Flers, le 9 juillet 1885, dans sa 43e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 21 février 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie DERYCKE, modiste, décédée à Roubaix, le 25 février 1886, à l'âge de 32 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*

FAITS DIVERS

Voici un fait étrange ! — Un millionnaire nommé Jean Kohler s'est tué, à Paris, parce qu'il mourait de faim !

Un jour, le curé d'un village d'Alsace découvrit en cherchant dans les archives de l'église, qu'un ancêtre du malheureux Kohler était mort aux Indes, où il servait l'Angleterre en qualité de général, et laissait une fortune considérable. L'argent, en attendant qu'on découvrit les héritiers, fut déposé dans les caisses du Trésor, à Londres.

Une fois en possession de toutes les preuves, ces derniers firent toutes les recherches nécessaires, et le gouvernement anglais déclara, en effet, qu'il possédait de l'argent, mais il ajouta qu'il ne le rendrait que lorsque les tribunaux l'y contraindraient.

Kohler n'avait pas d'argent. Des hommes d'affaires plus ou moins scrupuleux s'occupèrent de le succès. L'un d'eux, convaincu de la justice de la cause de son client, se rendit en Angleterre et, certain d'arriver ou l'autre à un bon résultat offrir à Kohler une somme dérisoire. Le pauvre homme refuse... Bien des gens voulurent ensuite avoir sa procuration ; jamais il ne voulait la donner.

Epuisé et désespéré, le malheureux millionnaire s'est suicidé dans les circonstances suivantes :

Lundi, il se rendit sur la ligne du chemin de fer de ceinture, se plaça en travers des rails et attendit ainsi le premier train qui devait passer. Il attendit malheureusement moins longtemps la mort que la succession... Le gardien du passage à niveau ne trouva plus que les débris du corps de l'infortuné Jean Kohler, dont la tête et les jambes avaient été projetées sur les talus.

Une piquante anecdote sur Amerling, le peintre viennois dont nous avons annoncé la mort.

Un jour une dame âgée, vêtue d'une manière toute bourgeoise, se présenta chez lui avec sa fille et lui demanda de l'admettre dans son atelier.

— Je ne fais pas cela volontiers, répondit Amerling ; ce m'est, en effet, une chose antipatique que de faire le maître d'école ; avec du talent on arrive toujours à quelque chose tout seul et autrement il vaut mieux ne pas s'en mêler.

Cependant si votre fillette veut examiner ce qui se fait ici et s'y essayer elle même, elle peut s'asseoir là dans ce coin ; mais les femmes ne font guère que du dilettantisme.

La jeune fille, malgré ce froid accueil, revient chaque jour accompagnée de sa mère qui ne disait mot et durant toute la séance tricottait de longs bas. Amerling ne s'inquiétait pas plus de l'un que de l'autre.

Un jour que fatigué de peindre il faisait une pause, il s'approcha de la vieille, s'assit vis-à-vis d'elle à cheval sur un tabouret.

— Pardonnez-moi lui dit-il, je ne vous ai pas encore demandé avec qui j'ai l'honneur... Etes-vous mariée ?

— Je suis veuve.

— Avez-vous plusieurs enfants ?

— Seulement un fils et cette fille.

— Votre fils est-il marchand ou ouvrier ?

— Non.

— Fonctionnaire ?

— C'est selon.

— Militaire ?

— Pas toujours.

— Parbleu, s'il n'est ni marchand, ni ouvrier, ni fonctionnaire, ni soldat, qu'est-il donc ?

— Roi.

Amerling crut avoir affaire à une folle.

Dans ce moment, on annonça la mère de l'empereur d'Autriche, l'archiduchesse Sophie, qui visitait souvent l'atelier. Elle entre, aperçoit la vieille dame et s'empresse d'aller à elle pour l'embrasser.

La vieille dame n'était autre que la princesse Christine de Saxe qui avait été mariée au prince Charles-Emmanuel de Savoie-Carignan, la mère du futur roi Charles-Albert ; elle avait épousé en secondes noces le prince de Montléart.

A la recherche de la fortune. — Deux Africains au teint basané, coiffés du fez et les épaules couvertes du manteau oriental, ont causé un certain émoi dans Saint-Denis. Suivis par une foule de curieux, ils ne pouvaient parvenir à trouver leur chemin pour se rendre au commissariat de police, parlant le français d'une façon très incorrecte, ils ne pouvaient se faire comprendre de ceux auxquels ils s'adressaient.

Un gardien de la paix vint heureusement à leur *secours et les conduisit au bureau de M. Girard*, commissaire de police, et là, après avoir décliné leurs titres et qualités, *ils racontèrent au magistrat que*, anciens interprètes de l'armée française en Tunisie, n'ayant plus rien à faire dans leur pays, ils étaient venus en France, avec l'espoir d'y fortune en y vendant du nougat qu'ils fabriquaient eux-mêmes. Mais le commerce n'avait pas marché l'argent qu'ils avaient apporté était dépensé, ils se trouvaient actuellement sans ressources et demandaient à être rapatriés. Après avoir fait donner quelques aliments à ces malheureux, qui n'avaient pas mangé depuis deux jours, le commissaire de police les a fait conduire à Paris, d'où ils seront expédiés dans leur pays, qu'ils regrettent bien d'avoir quitté.

PLUS DE CHEVEUX GRIS

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 14137-26629

TRIBUNAUX

Le procès de Porquerolles

LE JUGEMENT

Toulon, 17 février, 11 h. 15, matin. — Le tribunal a rendu le jugement suivant.

Le tribunal, en ce qui concerne Borel, considérant qu'il est décédé le 20 août 1886, déclare l'action publique éteinte par la mort de ce dernier ;

Sur le délit de violation de domicile d'un côté, sur le délit de violences et voies de fait :

Attendu que des pierres ont été lancées à Ferry mais qu'aucun des enfants n'a été désigné individuellement et que Ferry n'a pas été atteint, que le fait ne tombe pas sous le coup de l'article 311 du Code pénal ;

Attendu que sur le délit de bris de clôture Cuvillier, Louis, Lours, Pothier, Taffin et Lemoine ont reconnu y avoir pris part en juillet 1886 ;

Attendu que les enfants ont agi ainsi pour délivrer Basset, enfermé en cellule depuis vingt-quatre heures, sans pain ni eau, ce qui atténue leur faute, et qu'ils ont déclaré y avoir été poussés aussi par les mauvais traitements des surveillants, que Lemoine, Pothier, Cuvillier, Gabriel et Rigoin, âgés de moins de seize ans, ont agi sans discernement ; que des circonstances atténuantes existent en faveur des autres, âgés de *plus de seize ans :*

En vertu des articles 66, 463 et 466 du code pénal et 494 d'instruction criminelle, le tribunal les acquitte du fait de violation de domicile et voies de fait, les reconnaît coupables d'avoir détruit ou renversé des clôtures, mais admet les circonstances atténuantes ;

Acquitte Lemoine, Pothier, Cuvelier (Gustave), et Rigoin ; déclare qu'ils seront remis à leurs parents ou tuteurs ; condamne Périer, Lours, Taffin et Cuvelier (Louis) à 1 franc d'amende, solidairement aux dépens ;

Relativement à l'affaire de Roussen et des surveillants, le tribunal, attendu que en vertu d'un contrat innommé et complexe entre l'Assistance publique et Roussen pour l'exploitation à Porquerolles d'une colonie viticole et l'essai d'une école de réforme, un premier groupe d'enfants fut expédié en août 1883 avec condition pour l'assistance publique de reprendre avant trois ans ceux qui seraient amendés, et pour Roussen, de rendre avant cette période convenue pour leur séjour ceux qu'il n'aurait pu amender

Attendu qu'en 1881-85 d'autres groupes d'enfants ont été envoyés à Porquerolles, pris parmi les enfants moralement abandonnés et les pires parmi les plus mauvais, selon l'Assistance ;

Attendu que le tribunal n'a pas à apprécier si l'Assistance a agi sagement en ajoutant aux premiers enfants ce nouveau groupe destiné à l'école de réforme, et s'il était plus ou moins prudent de traiter encore avec de Roussen, alors qu'elle n'ignorait pas qu'il avait, pour l'aider, le concours d'une femme qui lui était intimement et moralement associée, mais sans lien légal, ce qui était à considérer pour le but à atteindre, au point de vue moral et matériel :

» Que le tribunal n'a pas à apprécier si les enfants ont été élevés dans les conditions prévues par le règlement, si le contrôle a été sérieux ou effectif ;

» Attendu que l'Assistance avait, dans le rapport de Sabouré-Bonville, connu les lacunes de l'administration et les abus et *mauvais* traitements à faire cesser ;

Attendu qu'elle avait, dans un règlement aussi minutieux que paternel, prévu et puni tous les délits, condamnant à un jour de cellule sans vin, et au pain sec pour maximum, visant délits, cris séditieux, révolte et menaces, jusqu'au vol ;

Attendu que les surveillants avaient la facilité d'infliger jusqu'à quatre jours de privation de vin, un jour de cellule ;

Attendu que de Roussen s'était réservé de rendre les enfants indisciplinés, comme il le fit pour Cherronnet ;

» Le tribunal a le droit honnêtement et le devoir d'examiner si les punitions ont été appliquées dans les conditions voulues sans encourir l'article 311 du Code pénal ; qu'il ne saurait avoir aucun doute sur les mauvais traitements, par le fait de Pascal pour Antoine et Saunier et des autres pour les mêmes et Roch Bianconi ; que ces traitements, souvent barbares, dépassent les limites d'une correction paternelle et sont sous le coup des articles 311 ; que les violences et punitions tombent sous le même coup, qu'elles ont été subies avec des aggravations que le règlement ne pouvait pas prévoir, et que, d'avril à fin juillet, cette aggravation est allée croissant.

Attendu que de Roussen et Ninous ont refusé de remplacer le délégué de l'Assistance publique pour arriver à un régime autocratiquement disciplinaire ; que l'Assistance dut licencier son école de réforme de Porquerolles et ramener les enfants aux colonies de Citeaux et Mettray où, quoique colonies pénitentiaires, les enfants sont mieux instruits et tenus ;

» Attendu, par des faits énumérés, que Saunier et Roch Bianchoni ont infligé des peines jusqu'à deux, trois, et quatre jours de cellule, contrairement à leurs droits ; que ces abus ont été aggravés par une augmentation de pénalités constituant des violences et voies de fait visées par l'art. 311 ;

» En ce qui concerne Ninous, femme de Roussen, attendu qu'elle n'avait ni droits ni titres, et que néanmoins elle était considérée par les enfants et les surveillants comme la patronne, recevant les plaintes et les rapports, qu'elle avait la haute main sur tout et que rien ne faisait sans son ordre, puisque, selon son expression, elle était le général, etc. ;

Le tribunal abandonne le fait de complicité dans les coups et blessures infligés par Saunier ; attendu *que pour Pascal, si elle a dit* : « baillonnez-le ! » rien ne prouve que cela fut exécuté ; mais en ce qui concerne la *mise* en cellule hors du règlement, attendu qu'elle donnait journellement des instructions et avait une autorité incontestable et incontestée ;

En ce qui concerne de Roussen, reconnait sa responsabilité civile acceptée entièrement par lui qui avait admis les surveillants et les avait choisis et le place sous les articles 311, 169, Code pénal 174 et 1384 Code civil.

Le tribunal déclare coupables Antoine Bianchoni et Saunier de coups à Pascal : Saunier, de coups et violences envers plusieurs enfants désignés ; Roch Bianchoni de violences et voies de fait ; déclare Ninous coupable de s'être rendue complice de Roch et Saunier, les provoquant aussi en les influençant ;

Condamne Antoine Bianchoni à 25 francs d'amende, Roch Bianchoni à un mois de prison, Saunier à deux mois de prison, Ninous à 200 francs d'amende et aux frais ;

Déclare en outre de Roussen civilement responsable sur ce dernier point.

INSULTES AUX MAGISTRATS

Les récidivistes qui injurièrent récemment les magistrats de la cour de Douai ont trouvé, jeudi, des imitateurs devant la Chambre des appels correctionnels de Paris.

Un certain Rivard appelait d'un jugement qui l'a condamné à six mois de prison ; il a répondu, aux questions de M. le président Bresselle, par ces mots grossiers : « Je me f... des juges ! »

Il a été condamné à treize mois de prison.

Après lui, un de ses voisins sur le banc des prévenus, Casbron, s'est levé et, le sourire aux lèvres, a traité les conseillers de « vaches, cochons, etc. » Il a été condamné à deux ans de prison.

Puis est venu le tour du nommé Chapuy, qui s'est écrié : « Vous êtes encore plus salauds que les juges du tribunal ; à la prochaine, je vous collerai au mur et je vous fusillerai ! »

Il a été condamné à quatre ans de prison.

Voir, à la 1re page, les dépêches et la dernière heure.

Renseignements sur le service des Postes

Les échantillons pour l'étranger paient 10 cent., minimum jusqu'à 100 grammes et 5 cent. par fraction supplémentaire de 50 grammes et jusqu'à 350 grammes, maximum pour certains pays.

Voici le tableau des dimensions et poids maximum :

NOMS DES PAYS	Limite du poids en gr.	Long. en centimètr.	Larg. en centimètr.	Haut. en centimètr.
Pays ne figurant pas aux exceptions ci-après	250	20	10	5
Pays non compris dans l'Union				
Australie méridionale	350	30	20	10
Australie occidentale				
Nouvelle-Galles du Sud				
Nouvelle-Zélande				
Queensland				
Tasmanie				
Victoria				
Pays compris dans l'Union				
Angleterre	350	30	20	10
Belgique	350	30	20	10
Colonies françaises	350	30	30	30
Espagne	350	30	20	10
Etats-Unis de l'Amérique du Nord	350	30	20	10
Grèce	350	30	20	10
Luxembourg (grand-duché de)	350	30	20	
Portugal (y compris Madèle et les Açores)	350	30	20	
Suisse	350	30	20	
Tripoli (régence de Tripoli)	300	25	25	25
Tunis (régence de)	300	25	25	25
République Argentine	300	30	20	10

SURPRISE ! SURPRISE !

Voulez-vous recevoir

GRATUITEMENT

VOTRE

PORTRAIT PEINT A L'HUILE PAR LA MAIN D'UN ARTISTE HABILE

dont le talent garantit la ressemblance

Il suffit d'envoyer votre photographie en vous abonnant au journal

LES SOIRÉES LITTÉRAIRES

publication hebdomadaire illustrée

Huitième année (3 médailles d'honneur)

Offrant à ses abonnés *les œuvres des meilleurs écrivains et de nombreuses primes* compensant largement son prix exceptionnel.

5 fr. par an (union postale, 6.50), payable par l'envoi d'un mandat postal à M. CLAVEL, éditeur, 9, cité d'Hauteville, Paris.

Vous serez agréablement surpris de tous les avantages qui vous seront accordés *pendant un an* pour une somme *aussi minime !* 13740

LA SANTÉ DE M. GRÉVY

M. Grévy est, dit-on, très enrhumé en ce moment. A son âge c'est un accident fréquent. Aussi de l'Elysée a-t-on écrit à M. Géraudel, l'inventeur des pastilles si connues, d'envoyer un étui de ses *meilleures* pastilles. Malheureusement M. Géraudel n'a qu'une fabrication, la même pour tous et M. Grévy sera obligé de se démocratiser en suçant les mêmes Pastilles Géraudel que peut sucer le plus infime électeur. L'égalité devant les Pastilles Géraudel, on n'avait pas encore songé à cela.

Il y a déjà deux ans qu'on emploie les Pastilles Géraudel à l'Elysée et beaucoup de fonctionnaires ont suivi l'exemple donné par le chef de l'Etat. Au Conseil des ministres notamment, ces messieurs ne s'abordent que leur étui de Pastilles Géraudel à la main.

On trouve les Pastilles Géraudel à Roubaix, chez MM. Coille, Lagneau, Stichelbaut, pharmaciens. 14251d

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 12067

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement :
Travaux de pavages, Sables et Graviers, Fourniture et pose de voies ferrées, Couvertures, Zinguerie et plomberie. — Réparations en tous genres.
Grande célérité 14247

10 centimes la Livraison

EN VENTE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
LA
FRANCE JUIVE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Plus d'un lecteur s'étonne que l'on puisse affirmer que le goudron n'est pas volatil, alors que chacun sait combien l'odeur en est pénétrante. Ces personnes confondent les vapeurs avec les odeurs.

On entend par la vaporisation la transformation complète d'une substance en vapeur ou gaz : du corps volatil, il ne reste rien ; exemple, le camphre, l'éther ; tandis que les corps odorants dégagent leurs parfums, indéfiniment, sans rien perdre de leurs poids. Si l'on prend un poids donné de goudron et qu'on le respire pendant un an, on pourra s'assurer qu'après ce temps, le goudron n'a pas varié de poids. On ne doit donc pas compter sur les effets de la buée ou vapeur de goudron qui n'existe pas, ou de son odeur, puisqu'elle ne fait ni bien ni mal. Quand on est enrhumé, on avale du goudron très facilement, grâce aux capsules Guyot. Ces capsules sont blanches ; le nom E. Guyot est écrit sur chaque capsule. Fabrique Maison L. Frères, 19, rue Jacob, Paris. Prix partout, 2 fr. 50. 13760

EN VENTE
aux bureaux du *Journal de Roubaix*
La nouvelle édition de la Brochure
DES
PETITS-FILS DE BELGES
augmentée d'une *deuxième partie* nouvelle exposant l'état de la question, depuis l'appel de la classe, qui a eu lieu en décembre 1886.

Traité sur les vérifications de comptabilité, ouvrage spécialement destiné aux experts-comptables, aux commerçants, aux administrateurs de société. Prix : **3** fr.

Etudes administrative et bureaucratiques des maisons de commerce, d'industrie et de banque Prix : **2** fr.

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

Mercerie, Lingerie, Chapellerie et divers

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE, ETC.

Mercerie en gros. *A la Navette d'or*, rue du Vieil-Abreuvoir, 7, Roubaix. **Fournier-Chius.** Articles recommandés : brosserie, cravates, foulards, corsets, rubans de soie, cotons et laines à tricoter. Bijouterie deuil et doublé. Dépôt de gilets de chasse de Santerre. 513

Facques-Leduc, 6, rue du Curé, Roubaix. — Mercerie-ganterie, articles de Paris, parfumerie fine, bonneterie, laine et coton, spécialité de jersey. 514

Aux Fabriques Parisiennes, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — Grande spécialité de trousseaux et layettes, lingerie et broderie en tous genres. Dépôt de broderie à la main de Nancy et des Vosges. Spécialité de linge brodé et cousu à la main. Prix exceptionnels. 515

Chemises en tous genres, gros et détail. Il y a toujours en magasin choix considérable de chemises unies et brodées, lavées à neuf. Rayon spécial de mérinos de Reims en 1 m. de large, à partir de 1 fr. 10 et au-dessus. Mérinos pour deuil en 180. Faux cols et manchettes, pour hommes et pour dames. Gants de peau. **Verdel-Jourez,** Grande-Rue, 37. 51

Fabrique de chapeaux de feutre et soie. **Pierre Segard,** 40, rue Saint-Pierre, angle de la rue de l'Ermitage, Roubaix. 517

Fabrique de pompes en tous genres, en fonte plomb et cuivre. Fabrique de tuyaux en plomb et étain. Spécialité de pompes à bière. **Auguste Savart,** 38, rue du Moulin-de-Roubaix et rue du Général Chanzy, Roubaix. 518

Photographie Elkan, rue Pellart, 74, Roubaix. Portraits émaillés en tous genres. Spécialité de grands portraits au charbon. Photo-peinture, photo-miniature. Grands portraits peints à l'huile depuis 30 fr. 519

Lemay, changeur, 55, rue des Champs, Roubaix. Achat et vente au comptant des obligations aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers. Seule maison de change ne traitant pas les opérations par spéculation, de jeu, c'est-à-dire le terme, et où les clients trouvent toutes les listes de Bruxelles, d'Anvers, etc., tirages parus à ce jour ou tirages nouveaux. Bureaux ouverts de 8 heures matin à 7 heures soir. Dimanches et fêtes exceptés. 520

Mulner-Leclercq, rue de Lannoy, 21, Roubaix. Machines à coudre et à tricoter de tous systèmes, poëles américains, vélocipèdes et coffres-forts, prix de fabrique. Réparations de tous systèmes de machines. WOF, machine domestique. 522

Papiers et Sacs. — **Montens-Deschauwer,** 127, rue Daubenton, Roubaix. — Papiers en tous genres. 521

Delgrange-Belpalme, *ébéniste*, rue Saint-Joseph, 72 bis, Roubaix (près l'église des Pères). — Fabrique et magasin de meubles en tous genres, ouvrage garanti. Réparations de meubles soignées. 525

François Delombaerde, *horticulteur à Mouveaux*. Arrangement et entretien de jardins et parcs par abonnements ou à la journée. Taille d'arbres, fauchage et entretien des pelouses. Arbres et plantes de toutes espèces. Fleurs coupées, bouquets et couronnes en tous genres. Dépôt de terre de Bruyères et de Purcet de bonne provenance. Il suffit d'écrire pour être servi de suite. 527

Spécialité de deuil, chapeaux, bonnets, crêpe anglaise. **Philippart,** rue de Lannoy, 27, Roubaix.

ZURICH, compagnie d'assurances contre les accidents. Polices individuelles contre les accidents de toute nature et collectives avec garantie de la responsabilité des patrons. La Compagnie Zurick a pris part au règlement de la catastrophe du 5 novembre 1883, et elle a indemnisé les victimes de l'explosion du 15 décembre 1884. Elle règle annuellement, à Roubaix, près de 300 sinistres. — Direction particulière : **M. L. Duthoit,** 17, rue Saint-Vincent-de-Paul. 531

Paul Honoré, rue des Fabricants, 28. Glaces pour devantures de magasins. Miroiterie en gros. Encadrements. Entreprise de travaux de peinture et vitrerie. — ASSURANCE contre le bris des glaces. 534

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, r. Neuve, 17